



V I L L E D E
PONTARLIER

Direction Politique de la Ville
Sophie Bresciani

**Commission Politique de la Ville, Action Sociale, Jeunesse
Mardi 1^{er} avril 2008**

Présents

Madame Nathalie BERTIN

Maire Adjoint à la Politique de la
Ville

Madame Jocelyne BOUCHER

Conseillère Municipale

Madame Brigitte CORTOT

Conseillère Municipale

Monsieur Nicolas FONTAINE

Conseiller Municipal

Monsieur Michel GAUTHIER

Conseiller Municipal

Madame Karine GROSJEAN

Conseillère Municipale

Monsieur François MENDIL

Conseiller Municipal

Madame Fabienne VIEILLE PETIT

Conseiller Municipal

Absent

Monsieur Jean Yves BOUVEREY

Conseiller Municipal

Excusé

Madame Françoise BOULIAUD

Directrice du CCAS

Madame BERTIN accueille les nouveaux membres de la commission et présente les différents points inscrits à l'ordre du jour.

1 – Versement solde de la subvention 2007 ADDSEA Contrat d'apprentissage Point Information Jeunesse

La Ville de Pontarlier a confié à l'Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (A.D.D.S.E.A) la mission de développer, dans et à partir du Point Rencontre Jeunes Episode, diverses actions, à destination des jeunes de 13 à 25 ans, de sensibilisation aux problèmes de santé, d'information sur la vie quotidienne des jeunes notamment par le biais du Point Information Jeunesse (P.I.J).

Pour assurer le fonctionnement de ce P.I.J, la Ville de Pontarlier verse à l'A.D.D.S.E.A une subvention correspondant au coût annuel d'un poste en contrat d'apprentissage.

Lors de sa séance en date du 28 mars 2007, le Conseil Municipal a voté une subvention d'un montant de 10 500 €. Un premier acompte de 50 %, soit 5 250 €, a été versé à l'A.D.D.S.E.A, et le solde sur présentation des fiches de salaires.

Après étude de celles – ci, il apparaît que le coût annuel de ce contrat d'apprentissage pour l'A.D.D.S.E.A s'élève à 9 325,27 €.

Toutefois, l'association a perçu pour l'année 2007 une aide de l'état d'un montant de 1 830,00 €, ramenant le coût de ce contrat à 7 495,27 €.

Le solde à verser par la Ville de Pontarlier à l'A.D.D.S.E.A s'élève donc à 2 245,27 € au lieu de 5 250 €.

Monsieur MENDIL soulève la question de la précarité du contrat d'apprentissage et s'interroge sur une possible pérennité de ce poste au travers d'un contrat classique.

Madame BERTIN lui répond que le recours, tous les deux ans, à un contrat d'apprentissage s'explique principalement pour des raisons financières ;
Cette formule semble pour l'instant relativement satisfaisante dans le sens où à chaque recrutement, les partenaires n'ont pas eu de difficultés à trouver des candidats intéressés par cet apprentissage et qu'au terme de leur contrat, les apprentis forts de leur formation (BPJEPS, BAPAAT....) ont trouvé très facilement un emploi, et pour ceux qui le souhaitaient à Pontarlier même dans les autres structures de quartiers.

Madame BOUCHER demande si l'on dispose de chiffres relatifs à la fréquentation du Point Information Jeunesse.

Mademoiselle BRESCIANI précise que pour l'année 2007, 1300 jeunes ont bénéficié des services du PIJ.

Avis de la commission :

La commission émet, à l'unanimité, un avis favorable quant au versement à l'ADDSEA du solde de la subvention pour le contrat d'apprentissage du Point Information Jeunesse.

2 – Subvention ADDSEA pour le Dispositif Logement Haut Doubs – Signature de la Convention

Madame BERTIN présente aux membres de la commission le Dispositif Logement Haut Doubs qui regroupe :

- Un CHRS situé au 18 B bd Pasteur ; Hébergement collectif de 16 places dont 8 d'urgence en abri de nuit. Accompagnement social et insertion par le logement et la santé.
- Une Résidence sociale située au 10 et 11 rue Jeanne d'Arc ; 16 appartements (48 places). Accueillir des ménages dont la situation sociale nécessite une forme d'habitat collectif et temporaire avant d'accéder à un logement autonome.
- DAL (Dispositif d'Aide au Logement) ; logements conventionnés en bail glissant sur les secteurs de Pontarlier, Morteau, Maîche, Valdahon et Ornans.
- Un CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) situé à Pontarlier (Foyer Apat et rue Berlioz), et à Levier ; Hébergement de demandeurs d'asile de 40 places (20 à Pontarlier et 20 à Levier réparties en 7 appartements et 12 chambres). Accompagnement social et administratif pendant la période d'instruction de leur demande d'asile.
- Un CAUDA (Centre d'Accueil d'Urgence des Demandeurs d'Asile) situé au Mas de Friard à Oye et Pallet. 60 places.

Avec un accueil de jour assuré par Travail et Vie et financé par le CCAS, madame Bertin précise que Pontarlier est doté d'un dispositif complet d'urgence permettant de répondre pleinement aux besoins locaux.

La subvention versée par la ville au DLHD traduit la volonté de la collectivité de soutenir un secteur relevant de la compétence de l'Etat.

Monsieur MANDIL fait part à la commission des conditions de logement peu décentes offertes aux demandeurs d'asiles accueillis au CAUDA.

Madame BERTIN précise que la ville ne dispose pas d'informations sur ces centres d'accueil pour demandeurs d'asile, la subvention de la ville venant soutenir l'activité liée à la résidence sociale, au CHRS et au Dispositif d'Aide au Logement ; elle interpellera néanmoins la Sous Préfecture à ce sujet.

Avis de la commission :

La commission émet, à l'unanimité, un avis favorable quant à la signature de la convention avec le DLHD pour le versement de la subvention.

3 – Questions diverses

Madame BERTIN présente aux membres de la commission le guide qui leur a été remis en début de réunion.

Celui – ci a pour vocation d'offrir aux membres de la commission une lecture succincte de ce qu'est la Politique de la Ville, les missions incombant au service et à chaque agent, ainsi que les grands chantiers à poursuivre ou à ouvrir au cours de ce nouveau mandat, et notamment :

- L'observatoire social local,

Sa mise en place correspond à des missions de veille sociale, de surveillance et d'évaluation des actions menées sur le territoire au service de la gestion préventive des risques. La qualité de son expertise repose en grande partie sur la qualité des données recueillies et traitées.

C'est l'un des chantiers à mettre en œuvre dans les prochains mois.

- L'offre d'une réponse locale au traitement des conduites addictives,

Par le passé, il avait été mis en place un dispositif de soins spécialisés en toxicomanie à Pontarlier. Ce dispositif répondait à un réel besoin sur le territoire. Toutefois et faute de financements pérennes, ce dispositif a été contraint de s'arrêter. Les réponses les plus proches de Pontarlier se trouvent aujourd'hui à Besançon avec le centre Soléa. Cette réponse n'apparaissant pas comme satisfaisante, une réflexion est actuellement en cours avec notamment l'Hôpital et son projet de création d'une équipe de liaison et de soins en addictologie, ainsi que sur une possible coopération transfrontalière.

S'agissant de la délégation Jeunesse, il s'agit là d'une compétence transversale à organiser avec les autres services et commissions.

Toutefois, il est possible de dire aujourd'hui que la commission Politique de la Ville, Action Sociale, Jeunesse se chargera plus particulièrement de la création du conseil consultatif des jeunes. Madame BERTIN exprime son souhait de pouvoir voir ce conseil opérationnel à la rentrée de septembre 2008. Le postulat de départ serait un parrainage élus/jeunes, et un budget alloué à ce conseil pour la mise en œuvre d'actions mais les modalités d'organisation

et de fonctionnement restent à définir. Une réunion sera organisée prochainement avec les chefs d'établissements scolaires.

S'agissant de la compétence Solidarités et Action Sociale, elle est portée par le Centre Communal d'Action Sociale. Le CCAS dispose d'une parfaite autonomie avec son propre conseil d'administration qui entérine les projets. Mais, en raison des liens évidents avec la Politique de la Ville et d'un certain nombre de dossiers suivis par la ville et le CCAS, madame Bertin informera régulièrement les membres de la commission des décisions prises par le CCAS.

Un certain nombre de projets seront à conduire dans les prochains mois parmi lesquels :

- Pour les personnes âgées, la création d'un foyer logements, d'un service « SOS bricoles »....
- Pour la petite enfance, création d'une crèche interentreprises (projet hôpital), développement d'actions liées à la parentalité...
- Enfin, pour les personnes en difficultés, l'ouverture prochaine d'une épicerie sociale, le maintien du soutien à l'activité économique dans une période où ce secteur connaît certaines difficultés avec notamment la fermeture annoncée de l'atelier décors d'Alternative Chantiers à Pontarlier, et enfin les clauses d'insertion dans les marchés.

Madame BERTIN évoque enfin l'audit actuellement en cours au sein de la MPT des Longs Traits. Le cabinet Sereco Mazars a deux mois pour mener à bien cette mission qui s'articule autour d'une analyse financière, fiscale, sociale, juridique et organisationnelle. Elle souhaite qu'un rendu des conclusions soit fait en commission.

Madame BERTIN souhaite conclure cette première réunion en invitant les membres de la commission à être force de proposition sur des sujets ou des dossiers qu'ils souhaiteraient voir aborder dans le cadre de cette commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Nathalie BERTIN

Maire Adjoint à la Politique de la Ville
à l'Action Sociale, et à la Jeunesse